

Envoyé en préfecture le 05/02/2018

Reçu en préfecture le 05/02/2018

Affiché le 05 02 2018

ID : 056-215600834-20180205-D201801015-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 25 janvier 2018

Objet de la délibération

TARIFS DU PORT DE PLAISANCE 2018

Le vingt cinq janvier deux mille dix huit à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaients présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERESZ, Frédéric TOUSSAINT, Nadia SOUFFOY, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Martine JOURDAIN, Fabrice LEBRETON, Xavier POUREAU, Marie-Hélène LE BORGNE, Guénaëlle LE HIN, Alain HASCOET, Franck LE GOURRIÉREC, Sylvie SCOTÉ

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Caroline BALSSA à Frédéric TOUSSAINT, Katy BOUILLAUT à Claudine CORPART, Julian PONDAVEN à Franck LE GOURRIÉREC, Thierry FALQUERHO à Pascal LE LIBOUX, Jennifer TESSIER-JOSSET à Nolwenn LE ROUZIC, Serge GERBAUD à Fabrice LEBRETON

Absent(s) :

Marc LE BOUHART, Michaël BEAUBRUN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur RABIN Loïc** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement Patrimoine

N° 2018.01.015

TARIFS DU PORT DE PLAISANCE 2018

Rapporteur : Jean-François LE CORFF

Une réflexion sur les tarifs a été enclenchée lors du Conseil Portuaire du 14 décembre 2017 et a recueilli un avis positif des membres présents.

Il est proposé de ne plus faire de distinction entre les plaisanciers présents sur la chaîne mère et sur les corps morts pour les nouveaux arrivants au port. Pour tout nouveau contrat signé entre la ville et un plaisancier, il sera appliqué les tarifs « chaîne mère ».

Cette position s'explique par le fait que l'Association des Pêcheurs Plaisanciers Hennebontais (APPH) va rétrocéder l'ensemble des corps morts à la Ville qui les entretiendra désormais (réparation, changement de matériel, vérification annuelle) contrairement aux années passées où ces frais étaient à la charge du plaisancier. Une hausse du tarif est donc justifiée car la différence de traitement entre chaîne mère et corps morts n'existe plus.

Pour les plaisanciers déjà présents sur les corps morts, la hausse des tarifs sera lissée sur plusieurs années.

Concernant les tarifs de la chaîne mère et visiteurs, il est proposé de ne pas les augmenter en 2018, afin que le lissage avec le tarif corps-morts puisse s'établir plus rapidement.

Enfin deux tarifs chaîne mère sont ajustés (bateaux compris entre 9 et 10m et entre 11 et 12m) pour être en phase avec ce qui se pratique dans les ports voisins et par souci de cohérence avec l'ensemble des tarifs hennebontais. Cela concerne trois plaisanciers :

- Pour les bateaux entre 9 et 10 m : 670 € au lieu de 762 € (concerne 2 bateaux actuellement),
- Pour les bateaux entre 10 et 11 m : tarif inchangé,
- Pour les bateaux entre 11 et 12 m : 950 € au lieu de 1 140 € (concerne 1 bateau actuellement).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 8 janvier 2018,

Vu l'avis de la Commission « Ressources » en date du 10 janvier 2018,

Vu la proposition de tarifs 2018 du port ci-jointe,

Vu le rapport présenté en séance du Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 05/02/2018
Reçu en préfecture le 05/02/2018
Affiché le 05 02 2018
ID : 056-215600834-20180205-D201801015-DE

→ APPROUVE la proposition de tarification 2018 du port.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



André HARTEREAU